

## MODULE A

### SESSION LORIENT

(14 Rue Colbert – 1<sup>er</sup> étage)

**Du 26 au 28 MARS 2014**

#### Pré-Requis

Etre licencié FFH

#### Durée

3 jours  
21 heures

#### Frais pédagogiques

200 € HT en autofinancement  
500 € HT avec une prise en charge

#### Nombre max de stagiaires

20

#### Date d'inscription limite

25 Février 2014

#### Contact

Comité Départemental  
Handisport du Morbihan  
CMRRF de Kerpape  
BP78  
56270 PLOEMEUR

Marion CERTAIN  
06 07 50 78 80

marion.cdh56@hotmail.fr

#### Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

#### Public :

Educateurs sportifs titulaires d'un titre, diplôme ou qualification inscrit au RNCP ou diplôme fédéral équivalent en termes de prérogatives d'encadrement et d'enseignement délivré par la Fédération délégataire correspondante : CQP, BEES, DEJEPS, DESJEPS, Professeur EPS, Licence STAPS, ETAPS.

Le CQH en lui-même n'ouvre droit à aucune prérogative supplémentaire.

#### Objectifs :

Apporter des connaissances théoriques sur la population en situation de handicap physique, visuel et auditif  
Faire percevoir l'environnement social et les contraintes d'accès à la pratique sportive des personnes handicapées

#### Contenu :

>> *Théorique*

Approche médicale des pathologies  
Environnement social de la personne handicapée  
Aspects psychosociologiques  
Mouvement fédéral handisport  
Cadre législatif

>> *Technique et pratique*

Découverte du matériel spécifique  
Environnement du pratiquant

>> *Pédagogique*

Témoignages de sportifs  
Questions / Réponses

#### A noter :

L'obtention du Certificat de Qualification Handisport est conditionnée par le suivi du module A puis dans un délai de 3 ans du module B de la discipline sportive correspondant au diplôme initial. Sessions ouvertes aux bénévoles du mouvement handisport ainsi qu'aux titulaires de diplômes professionnels pour lesquels il n'existe pas de CQH B.  
Seule une attestation de présence sera délivrée à ces derniers, pas de diplôme.